

## CHAMPIONNATS DE FRANCE DE MARATHON

### 1. IMPLANTATION

Date : **Dimanche 20 novembre 2022**

Lieu : **DEAUVILLE (14)**

Horaire : **9h45**

### 2. QUALIFICATIONS

Seuls peuvent participer aux Championnats de France, les athlètes licenciés Compétition FFA :

- ayant réussi les minima dans les marathons inscrits au calendrier des labels F.F.A. **qui se seront déroulés entre le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le dimanche 30 octobre 2022, incluant les Championnats de France de marathon 2021 à RENNES,**
- A titre transitoire et exceptionnel, sans condition de réalisation d'un minima, les athlètes ayant terminé un marathon inscrit au calendrier des labels FFA entre le 17 octobre 2021 inclus et le 31 décembre 2021, et titulaires d'une licence FFA compétition à la veille de la performance qualificative.
- Ayant réussi, entre le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le dimanche 30 octobre 2022, les minima requis dans les marathons européens labellisés World Athletics ainsi que, sur la même période, sur les marathons de NEW YORK, BOSTON et CHICAGO

### 3. QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Toute demande de qualification exceptionnelle (justifiée et accompagnée de la caution de **90 €**) ne pourra être faite par les clubs, que sur la base des critères fixés dans le Règlement des compétitions 2022. La demande est à transmettre à la **FFA/CNR avant le dimanche 13 novembre 2022 dernier délai.**

Pour les athlètes ayant réalisé les minimas sur des marathons étrangers labellisés World Athletics et ne figurant pas dans la liste précédente, demande de qualification exceptionnelle (gratuite) accompagnée du justificatif de la performance réalisée.

#### 4. ENGAGEMENTS

Les engagements sont gratuits. Ils doivent être effectués directement par les clubs sur internet ([www.athle.fr](http://www.athle.fr)), à partir du 28 février 2022 et jusqu'au 6 novembre 2022, à 23h59. Passée cette période, un engagement tardif sera possible jusqu'au dimanche 13 novembre 2022 à 23h59 moyennant une pénalité d'un montant de 7 5€. Attention, aucun engagement ne sera accepté après ce délai.

#### 5. DESENGAGEMENTS

Si un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition et que le module désengagement n'est plus accessible, la CNR en sera avertie par lettre ou par email à l'adresse [france.marathon@athle.fr](mailto:france.marathon@athle.fr) **au plus tard une semaine avant l'épreuve**. Le désengagement de dernière minute doit être **adressé à la CNR** et non à l'organisateur.

Seuls les cas de force majeure (exemple une blessure), peuvent faire l'objet d'un désengagement après la date limite sur présentation d'un justificatif (certificat médical par exemple) qui devra être transmis à la CNR au plus tard une semaine après la date de la compétition, soit dimanche 27 novembre 2022 à 23 heures 59.

#### 6. RETRAIT DES DOSSARDS

Vendredi 18 novembre 2022 de 14h00 à 19h00 et samedi 19 novembre 2022 de 10h00 à 19h00, au Village Marathon, Palais Omnisports de DEAUVILLE, 3, Avenue de la République.

Aucun retrait de dossard ne sera possible le dimanche matin.

#### 7. RENSEIGNEMENTS

Sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme : [www.athle.fr](http://www.athle.fr)

Sur le site internet de l'Organisateur : [www.marathondeauville.fr](http://www.marathondeauville.fr)